



PASS CULTURE : *faire du neuf avec du vieux, les valeurs en moins !*

Symbole de la politique culturelle version Macron, le pass Culture pose de nombreuses questions sur son contenu, son ingénierie et son économie. Et surtout sur le sens donné au service public de la culture, tant il semble s'inscrire dans la logique néolibérale de la *start-up nation*.

JACQUES BONNIEL

PInitié sous le ministère Nysen et mis en œuvre par son successeur, Franck Riester, le pass Culture se voit chargé d'une lourde responsabilité, à savoir pallier les insuffisances voire les échecs des politiques culturelles en termes de démocratisation culturelle, comme l'avait notamment pointé le chercheur Olivier Donnat il y a près de vingt

ans¹. Ses enquêtes sur *Les Pratiques culturelles des Français* n'ont cessé de montrer au fil du temps la prégnance des inégalités sociales devant la culture, tenant au niveau d'éducation, à la profession, au lieu de résidence et à l'âge.

Le pass Culture se voit donc fixer comme objectif d'inciter les jeunes – de 18 ans, en l'occurrence – à bénéficier de la richesse de l'offre culturelle au moyen de ce qu'ils

sont censés maîtriser en raison de leur pratique avérée des réseaux sociaux : une application informatique sur laquelle ils peuvent ouvrir un compte numérique doté d'emblée de 500 euros pour « avoir accès à la culture ».

Ce pass Culture s'inspire d'une initiative italienne similaire dont le bilan s'avère mitigé ; cela semble d'ailleurs être également le cas du pass français après dix mois de mise en route expérimentale. Mais avant de tirer le bilan comptable de cette « expérimentation », revenons sur les implications de ce qui est présenté comme un pur outil technique, apanage des jeunes générations et par là même gage de succès dans les tentatives de renouvellement des publics.

CE QUE NOUS APPREND LE MODE OPÉRATOIRE

Sur le destinataire du dispositif. Le jeune de 18 ans, au moment où il accède à la citoyenneté – mais encore faut-il qu'il soit français ou européen, ou réside depuis plus d'un an sur le territoire. Exclu donc le jeune migrant qui manifesterait un désir d'intégration par le biais de la culture française. En revanche, il faut que ce soit un jeune « volontaire² » ! Serait-il incongru de rappeler que la fracture numérique, qui redouble les effets des fractures territoriale et sociale, affecte également les jeunes, envisagés systématiquement sous le seul angle de la classe d'âge ? Le

chômage et la précarité touchent des jeunes, y compris des jeunes de 18 ans. Comment imaginer que cela n'a pas d'effet sur leurs « usages » ?

Sur l'ingénierie du dispositif. Il s'agit donc d'une application informatique sur laquelle les jeunes peuvent ouvrir un compte numérique. Les acteurs culturels (« toute structure publique ou privée [...] qui propose des cours et activités, des produits, des événements ou des services culturels et artistiques ») peuvent eux aussi s'inscrire sur cet « outil puissant et fiable de visibilité³ [...] pour un accès direct à de nouveaux publics pour promouvoir leur programmation culturelle et artistique ». Il est à noter que l'on utilisera les possibilités techniques des réseaux sociaux, puisque l'application présentera les « offres culturelles à proximité du lieu de situation de l'utilisateur ». En clair, on bénéficiera de la ressource de la géolocalisation, puisqu'on ne se sert pas de l'adresse de résidence de l'utilisateur mais de sa situation. Or, on sait les questions que pose la géolocalisation en termes de données personnelles. Mais puisque le jeune est volontaire...

S'agissant des acteurs culturels⁴, tout est fait pour les inciter à participer à cette expérimentation de *start-up nation*, jusqu'à proposer un tutoriel pour les guider dans la démarche.

Sur le contenu culturel proposé. Logiquement, il dépend des « biens et services » fournis par l'offre. Sont mentionnés toutefois à titre d'exemple les sorties culturelles,

« Mis à part l'outil numérique, on se croirait revenu cinquante ans en arrière, quand on faisait de l'accès physique à l'offre culturelle le moyen de réduire les inégalités sociales devant la culture. »

les pratiques artistiques, les rencontres, les biens matériels (CD, livres, DVD, instruments de musique...) et les offres en ligne (musique en streaming, VOD, presse en ligne, jeux vidéo...). Il s'agit de ne pas se couper des jeunes et de leurs pratiques : « On serait à côté de la réalité des usages des jeunes si on ne proposait

pas une offre de contenu numérique. Mais nous veillerons à ce qu'ils n'utilisent pas le pass Culture seulement pour s'abonner à des offres en ligne qu'ils connaîtraient déjà », précise Franck Riester.

Sur l'économie du projet. Dès qu'ont été connues les grandes lignes de cette expérimentation, des voix nombreuses et diverses se sont émues du coût de ce dispositif émanant d'un État impécunieux quand il s'agit de pourvoir à la satisfaction des demandes de nombre de structures. Même s'il est sans doute prématuré de tirer le bilan d'une expérimentation d'une petite année seulement, il est néanmoins possible de faire deux observations. D'une part, sur la construction budgétaire, puisque l'État ne prendra à sa charge que le quart du coût, et qu'il attend que les institutions offrent gratuitement des « biens et services »⁵, que les banques en financent 20 %, et enfin que des mécènes mettent la main à la poche. On retrouve ici l'évolution de la puissance publique, l'État-Léviathan ou Providence laissant

place à un État-animateur ou initiateur, confiant au privé le soin de réaliser ce qu'il ne serait plus en capacité d'effectuer lui-même. D'autre part, sur l'efficacité du dispositif (puisque c'est un impératif catégorique du *new public management*) : les premiers résultats montrent un décalage important

entre le coût de la construction du dispositif et celui de son usage effectif, d'autant que les objectifs assignés en termes de publics cibles comme de montants et de types d'usage s'avèrent loin d'être atteints (moins de 100 euros utilisés par 23 % des jeunes concernés).

Sur l'innovation supposée. Les trompettes ministérielles ont beaucoup résonné sur le caractère profondément innovant de cette manière de jouer sur la demande plutôt que sur l'offre, censée échapper pour partie aux choix politiques. Or, depuis de nombreuses années, des initiatives émanant de régions, de départements et de municipalités ont mis sur pied des dispositifs devant permettre de solvabiliser la demande sous forme de cartes Culture. Le bilan qui peut en être tiré est mitigé, car loin de réduire les inégalités territoriales et sociales devant la culture des jeunes collégiens et lycéens. Ces expériences ont plutôt tendance à favoriser un effet d'aubaine, que l'on constate également du côté des offreurs.

Sur le dispositif d'évaluation. Élément incontournable de la nouvelle gestion publique, notamment dans les appels à projets, l'évaluation envisagée ici connaît un destin singulier. À la différence de ce qu'avait prôné Patrick Viveret dans son rapport au Premier ministre Michel Rocard sur l'évaluation des politiques publiques, à savoir mobiliser cette évaluation comme un outil de redynamisation de la démocratie, elle est essentiellement envisagée dans le décret constitutif du pass Culture comme un des outils du *new public management*, puisque la seule dimension de l'évaluation énoncée dans l'article 6 porte sur la question des financements (« origine des financements », « part des financements publics nécessaires pour assurer l'équilibre financier de l'application »). Il s'agit là encore de cet impératif de « rationalisation des choix budgétaires » qui fut le cheval de Troie de l'irruption des principes et des techniques de gestion privée dans l'administration publique.

UNE CONCEPTION DATÉE DE LA « CULTURE »

Au-delà d'une rhétorique moderniste et technophile qui croit bien fondée la référence aux usages du temps comme substrat d'une vision de la culture, on se trouve face à un discours singulièrement *old fashioned* puisque le paradigme fondateur reste l'« accès à la culture » (art. 1

du décret du 1^{er} février 2019). Mis à part l'outil numérique, on se croirait revenu cinquante ans en arrière, quand on faisait de l'accès physique à l'offre culturelle le moyen de réduire les inégalités sociales devant la culture : oubliés, les travaux de Pierre Bourdieu et Jean-Claude Passeron montrant dès cette époque que l'accès symbolique et la maîtrise d'un « capital culturel » sont les clés de cette appropriation des œuvres, de même que ceux de Michel de Certeau sur la « culture au pluriel », même si l'on évoque discrètement la « diversité des formes artistiques et des pratiques culturelles ».

Au moment où l'on s'apprête à fêter tardivement les soixante ans du ministère de la Culture, c'est tout de même la vision émancipatrice léguée par la philosophie des Lumières qui est méconnue (rendre les humains plus humains), au profit d'une conception instrumentale où le consommateur culturel, inondé et aveuglé par la masse proliférante des produits culturels, doit être étayé dans ses choix. Si l'on y regarde d'un peu plus près, d'ailleurs, l'accès à la culture est envisagé principalement sous l'angle de l'accès à l'information, comme si cette dernière était suffisante en elle-même pour garantir une appropriation enrichie des œuvres et des pratiques : « rapprocher la culture de tous les citoyens en donnant accès à l'information sur des propositions artistiques et culturelles à proximité, en suscitant l'envie des jeunes générations d'y participer⁶ ».

LA « CULTURE » RÉDUITE À UN ALGORITHME

On peut mesurer la pauvreté de la réflexion ministérielle en matière de conception de la culture et des fondements des politiques culturelles au fait que l'on assigne à une application et à la fascination supposée de la jeunesse pour le numérique le soin de redéfinir en pratique une « nouvelle forme de service public de la culture ». Celle-ci, « à portée de main et à l'image de nos usages contemporains » (au secours Petite Poucette ! comme dirait Michel Serres), « complète et prolonge le parcours d'éducation artistique et culturelle scolaire [ainsi que] des milliers d'actions de médiation culturelle menées au niveau local par les acteurs de la culture et de l'enseignement auprès des publics jeunes ». À quand un Culture-Score pour se nourrir d'une culture ni trop grasse ni trop sucrée, de même que nous disposons d'un Nutri-Score nous permettant de combiner alimentation et bonne santé ?

C'est à des formulations comme celles-ci que l'on peut mesurer le parcours régressif effectué depuis Malraux, Duhamel⁷, Lang ou plus récemment Catherine Trautmann puisque, au lieu de travailler à refonder les politiques culturelles⁸ en affirmant des valeurs, des finalités, un sens à retrouver, on se contente de faire confiance à un outil, comme si son usage était neutre quant à ses effets sur les choix culturels.

LA CULTURE COMME TRANSMISSION

« Transmettre l'attribut premier de la citoyenneté. » Cette finalité affichée dans l'éditorial du ministre Riester semble mise en avant surtout pour corriger ce que peut avoir de triviale la vision instrumentale d'une culture réduite à des « produits » et « services culturels » en lui adjoignant une pincée de philosophie humaniste, alors que l'on méconnaît le fondement même des droits de l'homme et du citoyen tels qu'ils ont été énoncés dès la Déclaration universelle de 1948, et développés dans la Déclaration de 2001 et la Convention de 2005 de l'Unesco sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles. À ce sujet, notons que ce qui est promu, c'est la « diversité des choix culturels » et non celle des expressions culturelles.

Remarquons par ailleurs que cet accès à la citoyenneté par les arts et la culture est d'emblée réservé à 10 000 privilégiés, et qu'il est prévu qu'au maximum du déploiement envisagé – si l'expérimentation porte ses fruits –, seuls 200 000 jeunes seront concernés, pour une génération d'environ 800 000 personnes. La citoyenneté comme principe fondateur réduite au prorata des moyens disponibles, puisque d'une part cela ne concernerait que 1 jeune sur 4, et que d'autre part, sur les 400 millions d'euros que coûterait ce dispositif au moment de

son plein développement, l'État pense n'en fournir que le quart.

UNE POLITIQUE CULTURELLE ?

À lire ou écouter nombre d'acteurs culturels, c'est un discours de déploration, voire d'expression de nostalgie que l'on entend : « Il n'y a plus de vraie ou de grande politique culturelle. » Au risque de les décevoir, il faut *a contrario* insister sur ce qui fait la cohérence systémique de cette démarche, s'agissant de la culture au temps de l'État néolibéral.

La mobilisation systématique du vocabulaire et des concepts de l'économie classique (offre, demande, consommateur, produit...) nous amène à penser que, si l'on a pu dire à un moment que « la culture n'est pas une marchandise comme les autres », en l'occurrence, ce qui importe, c'est qu'elle soit conçue aussi, voire avant tout, comme une marchandise.

L'utilisateur du service public de la culture devient le consommateur du « nouveau service public de la culture » ; et les acteurs culturels, envisagés ici comme une catégorie fourre-tout faisant semblant de traiter sur un pied d'égalité la « petite » association amateur de quartier et la « grande » institution culturelle prestigieuse, sont identifiés comme des pourvoyeurs d'offres de services et de produits. En bonne logique néolibérale,

l'utilisateur-consommateur est supposé être autonome, guidé par la seule libre satisfaction de ses envies, à laquelle pourvoira un marché lui-même libre, où se rencontrent offre et demande de biens et services.

Il n'est pas anodin de constater que, sur ce plan aussi, la politique culturelle française est largement conditionnée par les orientations de l'Union européenne, qui a fait des ICC, les industries culturelles et créatives, l'alpha et l'oméga de tout rapport à la culture. Il y a là plus qu'une convergence fortuite.

QUID DU RAPPORT À L'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE ?

L'éducation artistique et culturelle est devenue ces dernières années une thématique incontournable des discours ministériels, au fur et à mesure que des acteurs culturels, souvent liés à l'éducation populaire, ont su promouvoir cette manière d'envisager le rapport aux arts et aux cultures comme un effort nécessaire pour redynamiser une démocratisation culturelle en panne. Le pass Culture sera donc mobilisé, au moins discursivement, au service de cette problématique de l'EAC. Ainsi, dans son éditorial, le ministre Riestler affirme : « Le pass Culture complète et prolonge le parcours d'éducation artistique et culturelle scolaire [ainsi que] des milliers d'ac-

tions de médiation culturelle menées au niveau local par les acteurs de la culture et de l'enseignement auprès des publics jeunes. » Mais, au-delà de la pétition de principe, qu'en est-il précisément ? Nous n'en saurons pas plus, et pour cause. On voit mal en effet comment on peut à bon droit penser la démarche EAC et le dispositif pass Culture comme s'inscrivant dans la même problématique, tant tout les oppose dans le rapport aux œuvres, la conception de la culture, le statut des destinataires de la démarche, le positionnement et l'éthique des acteurs culturels, le rôle de la société civile, la contribution aux orientations des politiques culturelles.

Sans anticiper sur ce que certains appellent déjà un échec annoncé (voire espéré !), il importe de bien mesurer ce qui s'origine dans cette expérimentation : une inflexion notoire par rapport à ce qui faisait consensus entre les forces sociales et politiques quant à ce que devraient être la (les) culture(s), les orientations des politiques culturelles, le sens de l'action culturelle.

Alors que trois lois récentes (loi NOTRe, loi relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine, loi sur le Centre national de la musique) ont inscrit la prise en compte des droits culturels comme constitutive d'une démarche enrichissant la visée républicaine et démocratique de notre société, l'initiative techniciste et technocratique

que représente le pass Culture vient en quelque sorte annihiler l'effort historique de l'acte culturel pour constituer une forme puissante de socialisation démocratique.

Notes

1. Olivier Donnat, « Démocratisation culturelle : la fin d'un mythe », *Esprit*, mars-avril 1991.
2. Si l'on avait mauvais esprit, on pourrait dire que la volonté en question consiste essentiellement à ouvrir gratuitement un compte numérique « permettant d'acquérir les biens et services culturels proposés » (art. 1 du décret précité).
3. En gras dans le texte du site du ministère.
4. Curieusement, sur le site du ministère, on distingue « les institutions et les acteurs culturels, y compris ceux qui ont peu de moyens de communication », comme s'il existait deux catégories d'acteurs.
5. « Au moins 50 % des 500 euros seront des gratuités négociées avec les grands offreurs en échange de pouvoir capter de futurs abonnés. » On ne saurait mieux exprimer les attentes vis-à-vis des consommateurs.
6. Cf. pages « pass Culture » sur le site du ministère.
7. Relire à ce sujet les articles dans lesquels, il y a près de cinquante ans, Jacques Duhamel définissait les différentes dimensions et conceptions du développement culturel, d'une tout autre exigence que celle de s'aligner sur les pratiques des jeunes.
8. Rappelons que le rapport Rigaud, *Pour une refondation de la politique culturelle*, peu suivi d'effet, date de plus de vingt ans.

POUR ALLER PLUS LOIN

- Luc Boltanski et Arnaud Esquerre, *Enrichissement. Une critique de la marchandise*, Paris, Gallimard, 2017.
- Christian Ruby, *Devenir spectateur ? Invention et mutation du public culturel*, Toulouse, L'Attribut, 2017.
- Barbara Stiegler, « Il faut s'adapter ». *Sur un nouvel impératif politique*, Paris, Gallimard, 2019.

Retrouvez-nous sur nectart-revue.fr